

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Aujourd'hui, le plan d'occupation des sols de Lourdes, approuvé en 2002 est mal adapté au regard de l'évolution du contexte législatif, du contexte local et des besoins des lourdais.

Par délibération du 09 décembre 2009, les élus se sont prononcés favorablement pour prescrire la révision du POS en vue d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme.

Il s'agit donc de doter la commune d'un document d'urbanisme apportant des réponses satisfaisantes aux besoins actuels et futurs dans de nombreux domaines tels que l'habitat, les activités économiques, et définissant un projet pour la ville fondé sur des objectifs de développement durable.

Afin que la concertation du public qui aura lieu de la prescription du PLU jusqu'à son arrêt, permette à chacun de pouvoir s'exprimer un registre est mis à la disposition du public au service urbanisme, villa Rachel.

Deux expositions au cours desquelles deux réunions publiques seront organisées aux étapes clef de l'élaboration du PLU.

Vous pouvez, également, adresser toutes vos remarques par mail à l'adresse suivante urbanisme@ville-lourdes.fr.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme.
Mademoiselle FOURNIL Delphine
Service Urbanisme et Habitat
Mairie de Lourdes
05 62 42 54 06